



Centre national  
de la musique

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 17 janvier 2025

**Après la publication du rapport de la Cour des comptes sur sa gestion 2020-2024, le Centre national de la musique (CNM) se félicite des nombreux constats positifs sur la conduite de ses missions et sur les résultats obtenus au soutien de la filière musicale et des variétés depuis sa création.**

De nombreuses réalisations sont en effet saluées par la Cour des comptes :

- Une **gestion irréprochable**, en particulier sur les crédits de fonctionnement de l'établissement, sa construction réussie dans le contexte difficile de la crise du Covid, l'engagement de ses salariés, le dialogue social, et le contrat d'objectifs et de performance ;
- Le rôle décisif du CNM de **soutien financier et non financier** pour les professionnels de la filière musicale et des variétés, grâce au dévouement de ses équipes, unanimement salué, notamment pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire ;
- La mission d'**observation de la filière musicale** qui monte en puissance avec un accès aux données économiques et fiscales pour le CNM qui doit encore être facilité ;
- La pleine prise en compte de l'enjeu stratégique majeur du **soutien au développement à l'international** pour la filière ;
- Des actions structurantes pour assurer la **transformation et la structuration du secteur**, qui produisent d'ores et déjà des résultats positifs : développement durable, égalité femmes – hommes, information et formation professionnelle, éditions, action territoriale.

Ces points positifs relevés par le rapport sont un encouragement pour les équipes du CNM, maison commune de la musique et des variétés, pour poursuivre les efforts de consolidation et de structuration des moyens et des missions de l'établissement.

Le CNM souligne que **la quasi-totalité des recommandations** du rapport de la Cour, dont le contrôle s'est terminé à l'été 2024, est d'ores et déjà satisfaite. De nouvelles avancées importantes ont, en effet, été mises en œuvre à la fin de l'année 2024 : en particulier, les règles applicables aux aides financières à la musique et aux variétés ont été réformées en décembre 2024, fruit d'un chantier stratégique de refonte, mené en concertation avec la filière tout au long de l'année dernière.

Jean-Philippe Thiellay : « **Je suis heureux que la Cour des comptes adresse ce satisfecit au CNM pour son action depuis 2020 et que la quasi-totalité de ses recommandations soit d'ores et déjà mises en œuvre. J'ai confiance dans le fait que les quelques demandes qui s'adressent autant au ministère de la Culture qu'à l'établissement lui-même, notamment quant à la rationalisation de la politique publique pour la musique, pourront être mises en œuvre dans les années qui viennent** ».

Les détails de la réponse du CNM au rapport définitif de la Cour sont publiées ici : [\*\*Le Centre national de la musique | Cour des comptes\*\*](#)

---

## CONTACTS – RENSEIGNEMENTS :

### Centre national de la musique

Nathalie LEDUC  
E : [presse@cnm.fr](mailto:presse@cnm.fr)

T : 01 83 75 26 84

### OPUS 64

Valérie SAMUEL  
E : [v.samuel@opus64.com](mailto:v.samuel@opus64.com)

T : 01 40 26 77 94